



## ALL CLEAR® EXTRA

Version 4.0 (remplace: Version 3.1)

Date de révision 20.03.2015

Réf. 130000000547

Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et exigences réglementaires de la Belgique et peut ne pas satisfaire celles d'autre pays.

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ALL CLEAR® EXTRA

Synonymes : C10060056

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyant pour équipement de pulvérisation

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Du Pont de Nemours (Belgium) s.p.r.l.  
Antoon Spinoystraat 6  
B-2800 Mechelen  
Belgique

Téléphone : +32-(0)-475-415-415

Adresse e-mail : sds-support@che.dupont.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +(32)-28083237 (pour la Belgique)  
: +(352)-20202416 (pour le Luxembourg)  
: +32 (0)70 245 245 (Centre Antipoisons Belge)  
: Les centres antipoisons sont susceptibles de posséder les informations requises pour les produits conformément au règlement (CE) no 1272/2008 et à la législation nationale.

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritant R36: Irritant pour les yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## ALL CLEAR<sup>®</sup> EXTRA

Version 4.0 (remplace: Version 3.1)

Date de révision 20.03.2015

Réf. 130000000547



Point  
d'exclamation

Attention

H315  
H319

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

P280  
P302 + P352  
P305 + P351 + P338

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Numéro d'enregistrement	Classification conformément à la Directive 67/548/CEE	Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 (CLP)	Concentration (% m/m)
-------------------------	---	---	-----------------------

**acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-16, composés avec l'éthanolamine (No.-CAS68910-32-7) (No.-CE272-734-1)**

			>= 15 - <= 20 %
--	--	--	-----------------

**(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium (No.-CAS3794-83-0) (No.-CE223-267-7)**

	Xi;R36	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - <= 5 %
--	--------	--------------------	---------------

**Alcohols, C12-15, ethoxylated (No.-CAS68131-39-5) (No.-CE500-195-7)**

	Xn;R22 Xi;R41 N;R50	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400	>= 1 - <= 5 %
--	---------------------------	---	---------------



## ALL CLEAR® EXTRA

Version 4.0 (remplace: Version 3.1)

Date de révision 20.03.2015

Réf. 130000000547

Les produits mentionnés ci-dessus sont en conformité avec les obligations d'enregistrement du règlement REACH; le(s) numéro(s) d'enregistrement peut(vent) ne pas être fourni(s) car la (les) substance(s) est (sont) exempté(es), n'est (n'ont) pas encore été enregistré(es) ou a (ont) été homologué(es) dans le cadre d'un autre processus réglementaire (biocides, produits phytosanitaires), etc.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin après toute exposition importante.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant 15 minutes. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Appeler immédiatement un médecin.
- Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes :
- Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants: Irritation, Rougeur
  - Le contact avec les yeux peut provoquer les symptômes suivants: Douleur, Rougeur, vue brouillée, Larmolement excessif
  - L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Nausée, Troubles gastriques/intestinaux, Douleur abdominale, Irritation, Rougeur
  - L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Irritation, Sensation de gêne dans la poitrine

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction



## ALL CLEAR<sup>®</sup> EXTRA

Version 4.0 (remplace: Version 3.1)

Date de révision 20.03.2015

Réf. 130000000547

Moyens d'extinction appropriés : Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produit des fumées délétères et toxiques. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) oxydes d'azote

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

: (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Contrôler l'accès à la zone. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination.  
Méthodes de nettoyage - déversement important Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Les déversements importants devraient être



## ALL CLEAR<sup>®</sup> EXTRA

Version 4.0 (remplace: Version 3.1)

Date de révision 20.03.2015

Réf. 130000000547

Autres informations : récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés. Récueillir les fuites de liquide dans des conteneurs scellables (métal/plastique).  
: Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Voir section 13 pour des instructions sur l'élimination.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Type	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base	Remarques
Type d'exposition				

#### 2-Aminoethanol (No.-CAS 141-43-5)

SKIN_DES		12 2009	EU ELV	Peut être absorbé par la peau.
----------	--	---------	--------	--------------------------------



## ALL CLEAR® EXTRA

Version 4.0 (remplace: Version 3.1)

Date de révision 20.03.2015

Réf. 130000000547

TWA	2,5 mg/m <sup>3</sup> 1 ppm	12 2009	EU ELV	Indicatif
STEL	7,6 mg/m <sup>3</sup> 3 ppm	12 2009	EU ELV	Indicatif
TWA	2,5 mg/m <sup>3</sup> 1 ppm	06 2009	OEL (BE)	
STEL	7,6 mg/m <sup>3</sup> 3 ppm	06 2009	OEL (BE)	
SKIN_DES		06 2009	OEL (BE)	Peut être absorbé par la peau.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166 S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Protection des mains : Matériel: Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du gant: 0,4 - 0,7 mm  
Longueur des gants: Manchettes de 35 cm de long ou davantage.  
Indice de protection: Classe 6  
Temps d'utilisation: 8 h  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Protection de la peau et du corps : Activités de fabrication et de transformation: Vêtement complet Type 6 (EN 13034)

Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Vêtement complet Type 6 (EN 13034) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).

Application plein champ et serre: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise.

Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Vêtement complet Type 4 (EN 14605) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).

Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé : Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise.



## ALL CLEAR® EXTRA

Version 4.0 (remplace: Version 3.1)

Date de révision 20.03.2015

Réf. 130000000547

- Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse utilisée sur le lieu de travail. Seuls les travailleurs protégés peuvent se trouver dans la zone pendant l'application.
- Mesures d'hygiène : Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Ne pas respirer les vapeurs. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail.
- Protection respiratoire : Activités de fabrication et de transformation: Demi-masque avec filtre A1 pour vapeurs (EN 141)
- Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Demi-masque avec filtre A1 pour vapeurs (EN 141)
- Application plein champ et serre: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise lors de l'application. Néanmoins, des gants et une chemise à manches longues doivent être portés lors de la manipulation des plantes traitées après l'application.
- Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Demi-masque avec filtre à particules P1 (Norme Européenne 143).
- Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Forme : liquide
- Couleur : jaune
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : non déterminé
- pH : env. 10,5 - 11,4
- ||Point/intervalle de fusion : env. -5 °C
- ||Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C
- ||Point d'éclair : donnée non disponible



## ALL CLEAR<sup>®</sup> EXTRA

Version 4.0 (remplace: Version 3.1)

Date de révision 20.03.2015

Réf. 130000000547

Température d'auto-inflammabilité : Type de Test : Température d'auto-inflammabilité, Non disponible pour ce mélange.

|| Propriétés comburantes : Le produit n'est pas oxydant.

Limite d'explosivité, inférieure/ limite d'inflammabilité inférieure : non déterminé

Limite d'explosivité, supérieure/ limite d'inflammabilité supérieure : non déterminé

|| Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité relative : env. 1,040

Solubilité : complètement soluble

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non disponible pour ce mélange.

Viscosité, cinématique : non déterminé

Taux d'évaporation : donnée non disponible

### 9.2. Autres informations

Informations phys.-chim./autres informations : Aucune autre donnée ne doit figurer en particulier.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique : Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter : Chaleur. Flamme

10.5. Matières incompatibles : Oxydants forts  
Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux : Pas de matières à signaler spécialement.





## ALL CLEAR<sup>®</sup> EXTRA

Version 4.0 (remplace: Version 3.1)

Date de révision 20.03.2015

Réf. 130000000547

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 / Rat : > 2 000 mg/kg  
(Information concernant le produit lui-même)

Toxicité aiguë par voie cutanée

- (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium  
DL50 / Lapin : > 5 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Irritation de la peau

Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

Irritation des yeux

- (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium  
Lapin  
Classification: Irritant pour les yeux.  
Résultat: Irritation légère des yeux  
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Toxicité à dose répétée

- (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium  
Oral(e) Rat  
Durée d'exposition: 90 jr  
NOAEL: 50 mg/kg  
LOAEL: 195 mg/kg  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur  
On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif., L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Evaluation des propriétés mutagènes

- (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium  
Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène. L'évidence semble indiquer que cette substance n'induit pas de dommages génétiques dans les cultures de cellules de mammifères. L'évidence semble indiquer que cette substance n'induit pas de dommages génétiques dans les cultures de cellules de bactéries. L'évidence semble indiquer que cette substance n'induit pas de dommages génétiques chez les animaux. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Evaluation de la cancérogénicité

- (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium  
N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.



## ALL CLEAR<sup>®</sup> EXTRA

Version 4.0 (remplace: Version 3.1)

Date de révision 20.03.2015

Réf. 130000000547

### Expérience chez l'homme

Les expositions excessives peuvent affecter la santé humaine, comme suit:

Inhalation

*Système respiratoire*: Irritation

Ingestion

*Appareil gastro-intestinal*: Irritation, Nausée

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité pour les poissons

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

#### Toxicité des plantes aquatiques

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

#### Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

#### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

- (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium  
NOEC / 28 jr / Daphnia magna (Grande daphnie): 6,75 mg/l  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Biodégradabilité

Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol

Dans les conditions actuelles d'utilisation le produit a un faible potentiel de mobilité dans le sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
/ Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou



## ALL CLEAR® EXTRA

Version 4.0 (remplace: Version 3.1)

Date de révision 20.03.2015

Réf. 130000000547

particulièrement bio-accumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Information écologique supplémentaire

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR

- 14.1. Numéro ONU: Non applicable  
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: Non applicable  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Non applicable  
14.4. Groupe d'emballage: Non applicable  
14.5. Dangers pour l'environnement: aucun(e)  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  
Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### IATA\_C

- 14.1. Numéro ONU: Non applicable  
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: Non applicable  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Non applicable  
14.4. Groupe d'emballage: Non applicable  
14.5. Dangers pour l'environnement: aucun(e)  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  
Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### IMDG

- 14.1. Numéro ONU: Non applicable  
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: Non applicable  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Non applicable  
14.4. Groupe d'emballage: Non applicable  
14.5. Dangers pour l'environnement: aucun(e)  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  
Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**



## ALL CLEAR® EXTRA

Version 4.0 (remplace: Version 3.1)

Date de révision 20.03.2015

Réf. 130000000547

Autres réglementations : Aucune information spécifique concernant d'autres règlements/législations n'est à mentionner.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune Évaluation chimique de sécurité n'a été réalisée pour ce mélange.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Texte complet des Phrases-H en section 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Autres informations utilisation professionnelle

### Abréviations et acronymes

ADR	Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
No.-CAS	Numéro de registre du Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, étiquetage et conditionnement
CE50b	Concentration où une réduction de 50 % de la biomasse est observée
CE50	Concentration efficace moyenne
EN	Norme européenne
EPA	Agence de protection de l'environnement
CE50r	Concentration où une inhibition de 50 % du taux de croissance est observée
EyC50	Concentration où une inhibition de 50 % du rendement est observée
IATA_C	Association internationale du transport aérien (fret)
Code IBC	International Bulk Chemical (Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques)
ICAO	Organisation internationale de l'aviation civile
ISO	Organisation internationale de normalisation
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale médiane
DL50	Dose létale médiane
LOEC	Concentration minimale avec effet observé
LOEL	Dose minimale avec effet observé
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
n.o.s.	Non spécifié ailleurs
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet toxique observé
NOEC	Concentration sans effet observé
NOEL	Niveau sans effet observé



## ALL CLEAR<sup>®</sup> EXTRA

Version 4.0 (remplace: Version 3.1)

Date de révision 20.03.2015

Réf. 130000000547

OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OPPTS	Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
STEL	Valeur limite à courte terme
TWA	Valeur pondérée en fonction du temps (TWA):
vPvB	très persistant est très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

<sup>®</sup> Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.